



www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 18 décembre 2023 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Étaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Gaëlle THONNERIEUX, Pierre FOURNEL, Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Christophe FONTANAY, Marie-Joëlle PERRET, Louis ROUSSET

Absentes excusées : Bruno BASSON (pouvoir donné à Gaëlle THONNERIEUX), Hervé GAGNARD (pouvoir donné à Louis ROUSSET), Stéphane MOULARD (pouvoir donné à Christophe FONTANAY), Catherine BRUEL, Sophie LAURENT

Secrétaire de séance : Christophe FONTANAY

1) Urbanisme

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme s'est terminée le 30 novembre. Une seule contribution a été faite par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais portant sur l'intégration du périmètre modifié des abords.

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Auvergne-Rhône-Alpes a fait part de son avis en date du 13/12/2023 de dispenser la modification simplifiée n°1 du PLU d'évaluation environnementale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°1 du PLU et décide de ne pas réaliser une évaluation environnementale.

2) Zone blanche

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la consultation publique pour le déploiement d'une antenne afin d'améliorer la couverture mobile s'est tenue du 30 octobre au 11 décembre 2023. Le bilan de cette consultation fait apparaître une vraie demande des habitants des secteurs des Flaches, Staron et Relave. Un avis est plus partagé indiquant que ces personnes souhaitent bien une antenne car ils ont du mal à se servir de leurs mobiles, mais qu'ils ne veulent pas de l'antenne près de leur maison. Enfin, une autre contribution est contre et met en garde contre le danger des ondes, en particulier pour les animaux.

A l'issue de cette période de consultation publique, la commune doit confirmer son inscription sur l'arrêté ministériel et n'aura plus la possibilité de se rétracter. Début d'année 2024, elle sera inscrite sur un arrêté ministériel listant les communes pour lesquelles l'état choisira un opérateur pour mener à bien ce dossier (délai de 24 mois).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription de la commune sur l'arrêté ministériel.

3) Finances

Convention réseau bibliothèques CCMDL

Il est signalé qu'il est nécessaire de procéder à un avenant à la convention de partenariat pour le réseau des bibliothèques pour la période du 01/01/2024 au 30/06/2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de partenariat pour le réseau des bibliothèques pour la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Demande de l'AFPC pour électricité au stade

Un retour est fait sur la rencontre qui s'est tenue le vendredi 8 décembre en mairie et les bénévoles de l'AFPC. Ces derniers ont demandé aux élus de revoir le fonctionnement actuel. A l'issue de cette réunion, un accord a été trouvé pour partager les frais d'électricité du stade ; à savoir que l'AFPC prendra en charge 7 mois d'électricité de l'année et la Commune les 5 mois restants.

Projection du film sur le Roi de Chevières

Il est rappelé aux membres du Conseil qu'un film sur le Roi de Chevières a été tourné sur la commune. Une projection de ce film va être organisée pour les habitants de Chevières. La projection aura lieu au cinéma de St Symphorien sur Coise qui a accepté de mettre une salle à disposition pour la projection.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 250€ à l'association du cinéma pour la mise à disposition de cette salle. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la projection.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 250€ pour l'association du cinéma de St Symphorien sur Coise.

4) Ressources humaines

Convention de mise à disposition avec l'AFR

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil la convention à mettre en place entre l'AFR et la commune pour la mise à disposition de notre agent d'animation pour le pôle jeunes (pré-ados et ados).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de mettre à disposition de Familles Rurales, l'agent d'animation dans le cadre du pôle jeunes.

5) Ordures ménagères

Dates de distribution sacs poubelles

Il est mis en place deux permanences les vendredi 26 janvier après-midi et samedi 27 janvier matin en mairie, pour effectuer la distribution des sacs poubelles noirs et jaunes aux habitants.

6) Assainissement

Monsieur le Maire indique que l'équipe brigade verte du SIMA est intervenue le jeudi 14 décembre matin, pour aider nos agents à sortir les roseaux faucardés dans nos deux STEP. Il convient de signer avec le SIMA Coise, une convention, pour que les heures faites par les agents du syndicat puissent être payées par la commune. Ces

heures sont ensuite intégrées dans le volume annuel d'heures que nous remettons à SUEZ pour paiement à la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention pour l'entretien des filtres plantés de roseaux avec le SIMA COISE.

7) Jardins collectifs

Il est fait part aux membres du Conseil que deux institutrices de l'école sont venues en mairie pour un projet concernant la mise en place de jardins collectifs. Leur demande est de savoir si un lieu était disponible et de voir si un partenariat avec la mairie est possible. De plus, elles souhaitent faire connaître ce projet pour fédérer du monde autour de ce dernier.

Les élus trouvent que la démarche est intéressante et s'inscrit dans les thématiques portées par la Commune comme la gestion de l'eau, l'amendement des sols avec du compost Les élus évoquent qu'il serait possible de mettre à disposition l'une des parcelles servant aux jardins collectifs à la Gare.

8) Divers

- Dates conseil municipaux 2024 : *Lundi 15 janvier, Lundi 12 février, Lundi 25 mars, Lundi 22, avril, Mardi 21 mai, Lundi 17 juin, Lundi 22 juillet, Lundi 23 septembre, Lundi 21 octobre, Lundi 18 novembre, Lundi 16 décembre*
- Les élections Européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024
- Le Rallye Baldo aura lieu les 1^{er} et 2 mars
- La distribution du bulletin intercommunautaire sera effectuée par nos agents techniques avec le compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2023 et avec le bulletin communal 2023.
- La salle n'étant pas disponible cette année, les vœux du maire pour 2024 n'auront pas lieu.
- Le secrétariat de Mairie sera fermé du 26/12/2023 au 01/01/2024

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 15 janvier 2024 à 20 heures

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES EN MAIRIE

- LE VENDREDI 26 JANVIER DE 15H A 18H
- LE SAMEDI 27 JANVIER DE 9H A 12H



CHANGEMENT DE JOUR DU BUS ITINERANT France SERVICES

Le planning de bus itinérant France Services a été modifié et le bus viendra désormais à Chevrières le **JEUDI APRES-MIDI**.

Vous trouverez ci-dessous les dates et heures pour le 1^{er} trimestre 2024 :

Jeudi 11 janvier – Jeudi 8 février – Jeudi 7 mars

Le bus se trouvera sur la place de la Mairie et vous accueillera de **13h30 à 16h30**.

Ce service ne nécessite pas de prise de rendez-vous.